

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

La propriété située au 147 rue Saint-Pierre a un usage de fabrication de matériel de gymnase (salle d'entraînement). Une salle de montre est déjà sur place pour la clientèle qui désire acquérir de l'équipement.

La demande du propriétaire consiste à aménager cette salle de montre en gymnase ouvert au public.

Extrait de la demande :

L'idée serait de demander un changement de zonage de notre espace de « industriel » à « commercial », ou du moins à un zonage qui permettrait d'ouvrir officiellement notre gym au public. Comme on en a discuté, un gym classique à Saint-Pie aurait du mal à survivre uniquement sur les abonnements. Mais le nôtre est un peu différent, puisqu'il double en tant que salle de montre pour notre entreprise de fabrication d'équipements d'entraînement. On ne dépend donc pas entièrement des abonnements.

Le gym existe déjà et sert de salle de montre. Depuis qu'on s'est installés ici il y a 3 ans, on a reçu régulièrement des demandes des résidents de Saint-Pie, des employés de la ville, des étudiants de la nouvelle école, tous curieux de savoir si le gym serait accessible au public. C'est devenu si fréquent qu'on a maintenant quelqu'un qui passe chaque semaine pour poser la question.

On cherche simplement à adapter le zonage pour pouvoir partager cet espace avec la communauté. C'est un avantage pour tous : un gym de haute qualité et directement issu de notre expertise en tant que fabricants.



Après discussion avec Alain Delorme, on pourrait ajouter un usage complémentaire de gym pour une fabrication d'équipement de ce type uniquement. Donc, l'usage ne serait pas permis à tous.